

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2024-46

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.

Le quorum était atteint.

Date de convocation : 26 septembre 2024

Date d'affichage : 03 octobre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER

Ont donné pouvoir : Mme BOUSSARD à Mme GALLEY, Mme GIBERT à M. DANCOURT, Mme PICHON à Mme PELLIS, M. TEILLON à Mme DELORME, M. BIGOT à M. GEORGE.

Absente : Mme Audrey GENESSON

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2024-46) CONVENTION D'ACCES DES ECOLES A LA PISCINE DE TREVOUX

Dans le cadre de ses activités de natation pour les élèves de l'école élémentaire, la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or bénéficie d'une mise à disposition de la piscine Gabriel Mercier par la commune de Trévoux.

Pour bénéficier de cette mise à disposition, la collectivité s'engage à :

- Utiliser la piscine sur les créneaux qui lui sont accordés, entre le 10 décembre 2024 et le 28 mars 2025 ;
- Régler les frais de location fixés à 200€ par séance pour deux classes, ainsi que 70€ pour deux maîtres-nageurs d'enseignement.

Afin de définir les engagements des différentes parties, une convention devra être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention relative à la mise à disposition de la piscine ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa réalisation.

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

